

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par

M. Ciotti

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.